



PROCÈS-VERBAL

- 9 de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue le **MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021** à 17 h 30. Compte tenu de la situation en lien avec la COVID-19, la séance a eu lieu par vidéoconférence avec possibilité pour le public d'assister en direct à la webdiffusion. Le public a pu poser des questions au préalable par voie électronique et le président a répondu séance tenante.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Éric Alan Caldwell, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle deux (2) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration par courriel, période qui débute à 17 h 45.

À 17 h 52, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2021-102 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2021-103 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 7 JUILLET 2021

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 7 juillet 2021.

CA-2021-104 OCTROYER UN CONTRAT
DR. ALPHONSE MONTMINY
SERVICES PROFESSIONNELS À TITRE DE MÉDECIN CONSULTANT
POUR LE BUREAU DE SANTÉ
6000014194

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à « **DR. ALPHONSE MONTMINY** », un contrat de services professionnels à titre de médecin consultant pour le bureau de santé, pour la période du 5 octobre 2021 au 4 octobre 2023, au montant de **563 606,00 \$**, plus les taxes de **84 400,00 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **648 006,00 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions du contrat de services professionnels à titre de médecin consultant pour le bureau de santé (6000014194).

	IMPUTATION
Centre	37420
Compte	551310

CA-2021-105 AUTORISER UNE MODIFICATION ET UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
IDÉAL CENTRE LOGISTIQUE MONTRÉAL INC.
CONTRAT D'ENTREPOSAGE
6000015083

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification Entretien, Infrastructures et Approvisionnement

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Laurence Parent

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser une modification au contrat d'entreposage afin d'augmenter l'enveloppe budgétaire entre **IDÉAL CENTRE LOGISTIQUE MONTRÉAL INC.** (ci-après « Idéal ») et la Société de transport de Montréal (ci-après la « STM »), lequel entrepôt est situé au 150 boulevard Montréal-Toronto, Lachine, province de Québec, pour un montant de **855 997,17 \$**, plus les taxes de **128 185,58 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **984 182,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses (6000015083).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2	IMPUTATION 3
Centre			
Compte	573110	573110	573110
Ordre interne / OTP	COR.001935.01.01	GPM.290302.98.00. 07.54	GPM.290402.98. 00.07.46
Règlement d'emprunt	BSE_1935	R-122 (RS3)	R-149 (RS4)
Montants	676 724,06 \$	93 398,93 \$	214 059,75 \$

CA-2021-106 AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2021 À L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
 APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2021 à **L'ASSOCIATION DU TRANSPORT URBAIN DU QUÉBEC (ATUQ)** pour un montant total de **1 170 846,68 \$**.

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	-----	24500
Compte	593110	593110
Ordre interne / OTP	245003	-----
Montants	868 777,00 \$	302 069,68 \$

CA-2021-107 ADOPTER LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE CORPORATIVE INTITULÉE « CONDITIONS DE TRAVAIL - PERSONNEL NON SYNDIQUÉ » (PC 2.21)

VU le rapport du directeur exécutif – Ressources humaines

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
 APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'adopter la mise à jour de la politique corporative intitulée « Conditions de travail - personnel non syndiqué » (PC 2.21) selon le projet soumis en annexe;

2° de dispenser le propriétaire de la politique corporative de l'obligation de déposer les modifications à un comité du conseil d'administration approprié suivant l'article 3.4 de la politique corporative intitulée « Mode d'approbation des encadrements administratifs » (PC 1.00).

CA-2021-108 AUTORISER LA CESSION DES BAUX DU CENTRE D'ACHAT LE BOULEVARD À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE TRANSGESCO

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
 APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'autoriser la Société de transport de Montréal (« STM ») à céder à la Société en commandite TRANSGESCO (« **Transgesco** »), contre considérations à être convenues

ultérieurement entre les parties, la totalité des droits, intérêts, avantages et obligations que la STM a ou peut avoir, en tant que locatrice, dans l'ensemble des baux présents et à venir du Centre d'achat le Boulevard (« CAB »), acquis par la STM dans le cadre du processus d'expropriation pour le projet de prolongement de la ligne Bleue (« PLB »), et plus spécifiquement pour les besoins de l'édicule principal de la future station Pie-IX et de son terminus d'autobus.

	IMPUTATION
Règlement d'emprunt	R-177-1

CA-2021-109 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de lever la séance à 17 h 57.

Les résolutions CA-2021-102 à CA-2021-109 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**

Secrétaire corporatif

PHILIPPE SCHNOBB

SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2021 À 17 H 30
PAR VIDÉOCONFÉRENCE TEAMS LIVE EVENT

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

QUESTION 1

Madame Martine
Lamoureux

Bonjour, J'aimerais tout d'abord féliciter la candidature de Laurence Parent au poste de conseillère d'arrondissement du district De Lorimier dans Le Plateau-Mont-Royal pour le parti Projet Montréal en vue de la prochaine campagne électorale montréalaise. Toutefois, Mme Parent est membre du conseil d'administration de la STM à titre de représentante des clients du transport adapté. Mme Laurence Parent peut-elle à la fois exercer son rôle de membre du CA de la STM à titre de représentante des clients du transport adapté tout en étant candidate au poste de conseillère de l'arrondissement du Plateau pour le parti Projet Montréal? Merci!

Le Président

Le président réfère la question à monsieur Sylvain Joly, Secrétaire corporatif et directeur des Affaires juridiques.

Monsieur Joly indique que dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil d'administration agissent sans allégeance politique. D'ailleurs, ni la législation ni le code d'éthique n'émettent aucune objection à l'effet qu'un membre du conseil d'administration puisse à la fois se porter candidat aux élections municipales.

En effet, le conseil d'administration de la STM est apolitique. D'ailleurs plusieurs membres du conseil d'administration sont présentement en campagne électorale et continuent d'assumer leur rôle de façon objective, ajoute le président.

QUESTION 2

Monsieur Julien Gascon-
Samcon

J'utilise un triporteur, et j'ai également une voiture, mais je préfère me déplacer en transport collectif. Or, j'habite juste à côté de la 168, et je travaille dans le secteur Griffintown - un trajet tout indiqué en autobus. En juin, j'ai décidé d'essayer de me déplacer uniquement en bus pour deux semaines. D'abord, il y a eu des problèmes avec la procédure de déploiement de rampe des bus hybrides - à plusieurs reprises, le chauffeur n'a pas pu déployer.

Ensuite, à 3 reprises, j'attendais sur Robert-Bourassa, bien visible, phare allumé et carte OPUS en main, et le chauffeur ne s'est carrément même pas arrêté. J'ai dû me déplacer à Square-Victoria pour être certain d'embarquer avec d'autres passagers "ambulants". Ce n'est pas normal en 2021 qu'un chauffeur ne s'arrête pas pour faire embarquer une personne à mobilité réduite! Vous comprendrez donc ma déception du service - je comprends que des incidents peuvent survenir, mais les refus d'accès demeurent trop fréquents à Montréal.

Je voyage en bus depuis 2010, et il semble y avoir un recul dans la fiabilité des rampes. Force est de constater que le service n'est pas au rendez-vous. Pourtant, la situation peut être différente! J'ai habité à Vancouver pendant 2 ans, et j'ai emprunté le bus (Nova) à tous les jours (plusieurs centaines de déplacements!), et je n'ai jamais vu de rampe défectueuse ou à un refus du chauffeur de s'arrêter. Qu'est-ce que la STM prévoit faire pour régler ce

problème une bonne fois pour toutes?

Le Président

Le président invite les directeurs exécutifs concernés à répondre à la question.

Madame Renée Amilcar, directrice exécutive Exploitation Bus, explique qu'en 2018, des enjeux ont été rencontrés lors du déploiement de la rampe d'accès. Les rampes présentaient des problèmes de défektivité, d'entretien ou encore une méconnaissance de la procédure à appliquer. Dès lors, certaines mesures ont été mises en place dont le renforcement de la procédure pour s'assurer que le service soit livré. De plus, le chauffeur peut en tout temps communiquer avec le Centre opérationnel principal (COP) pour obtenir les directives à appliquer. Quant à l'incident survenu sur Robert-Bourassa, aucune plainte n'a été retrouvée, madame Amilcar souligne l'importance de rapporter les cas d'insatisfaction puisque ces données sont des indicateurs qui permettront l'amélioration de la qualité du service. En terminant, elle rappelle qu'en raison de la crise de la COVID-19, la mesure a été prise de rendre obligatoire le débarquement par la porte arrière. Toutefois, une campagne de sensibilisation a été faite auprès de 70 % des chauffeurs afin de permettre à la clientèle présentant une limitation fonctionnelle non visible de descendre à l'avant du bus.

Monsieur Sébastien Fecteau, directeur exécutif - Entretien Bus rapporte que la STM a mis en place certaines initiatives pour l'entretien des rampes de sa flotte d'autobus. En plus des inspections obligatoires requises par SAQ après 20 000 km ainsi que le plan d'entretien préventif, une vérification du déploiement de la rampe est effectuée mensuellement, et à ce jour, les résultats démontrent un taux de fiabilité de 96 % sur la totalité des véhicules.

En cas de défektivité de la rampe, une restriction est donnée au véhicule qui sera réparé rapidement. La STM continue à être proactive pour améliorer sa performance de l'entretien et du fonctionnement des rampes.
